



BTSA GESTION FORESTIÈRE

DÉBOUCHÉS

- Technicien dans des organismes et entreprises de gestion privés ou publics (Office National des Forêts, experts forestiers, coopératives forestières, ...)
- Technicien dans les organismes de développement (Centre Régional de la Propriété Forestière, chambre d'agriculture...)
- Technicien dans l'administration forestière, les organismes de recherche
- Technicien pour le compte d'un groupement forestier, d'un propriétaire, d'une collectivité
- Poursuite d'études : BTSA technico-commercial, licence et master

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit être titulaire du baccalauréat technologique, professionnel ou général
- Soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le répertoire des certifications professionnelles de la Commission nationale de la certification professionnelle
- Soit être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Soit avoir accompli une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement

Tous les candidats doivent s'inscrire suivant la procédure APB (Admission Post-Bac).

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature qui permet d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

1^e année

- Au centre de formation : 700 heures réparties sur 19 semaines
- En entreprise : 33 semaines dont 5 semaines de congés payés

2^e année

- Au centre de formation : 735 heures réparties sur 20 semaines
- En entreprise : 32 semaines dont 5 semaines de congés payés

Les taux de placement sont bons. Les apprentis peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.



Le site www.admission-postbac.fr permet de :
S'informer
Déposer une candidature
Assurer le suivi des candidatures
Trouver des liens vers les sites utiles

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en modules et comprend

→ **Des modules communs à tous les BTSA**

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Sciences économiques et sociales : économie générale et droit du travail
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante : anglais ou allemand
- Education physique et sportive
- Traitement de données : mathématiques appliquées
- Informatique

→ **Des modules spécifiques à la gestion forestière**

- Diagnostic forestier : pédologie, climatologie, topographie, botanique forestière, biologie végétale, description de peuplements, dendrométrie, inventaire et analyse de données
- Politique forestière, acteurs et territoires : économie, réglementation et organisations forestières
- Gestion forestière : écologie forestière, traitements sylvicoles, itinéraires techniques et interventions sylvicoles
- Mobilisation et valorisation des bois : mise en marché des bois, chantiers d'exploitation, suivi technico-économique des chantiers
- Planification forestière : documents de planification, projet tutoré
- Modules d'initiative locale : pathologie forestière, suivi d'un produit bois
- Activités pluridisciplinaires : visites d'entreprises et de chantiers, projets divers, voyage d'étude...

→ **De la formation en milieu professionnel**

- Les périodes en organisme forestier permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en épreuve terminale.

ÉVALUATION / VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA « Gestion Forestière », diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu :

- d'une part en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- d'autre part, par une évaluation terminale constituée de 3 épreuves :
 - expression française et culture socio-économique
 - techniques forestières
 - rapport de stage

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent à l'apprenti d'acquérir un bon niveau de pratique professionnelle.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

